

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DES RÈGLEMENTS 2139-2019 ET 2140-2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier et secrétaire-trésorier adjoint de la susdite Municipalité :

QUE lors de la séance du 15 avril 2019, les membres du conseil ont adopté les règlements suivants :

- Règlement 2139-2019 modifiant le règlement 990-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances afin d'encadrer le colportage;
- Règlement 2140-2019 modifiant le règlement 2047-2015 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la municipalité afin d'établir un tarif pour les certificats d'occupation et les permis de colportage;

QUE ces règlements peuvent être consultés aux Services administratifs de la Municipalité situés au 370, rue de la Visitation, aux heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville;

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Saint-Charles-Borromée
Ce 24 avril 2019**

David Cousineau, Llb, MBA
Avocat – Greffier et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 420 et 431 du Code municipal)

Je soussigné, résidant à Saint-Charles-Borromée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30, le 24^e jour du mois d'avril 2019

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^e jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.

David Cousineau, Llb, MBA
Avocat – Greffier et secrétaire-trésorier